

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 18/07/2022
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 45
Nombre de procurations : 1
Votes pour : 46
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSÉ Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon(Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : /

ETAIENT EXCUSES: COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize),

PROCURATIONS: COSTES Jean-Paul à SUPERY Jean-Marc

Délibération n° 2022-67

Objet : Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'allouer une indemnité de fonction au président et aux douze vice-présidents ayant reçu délégation de fonction.

Le montant des indemnités maximales est fixé par référence à l'indice brut terminal 1027 applicable à la Fonction Publique Territoriale. Compte tenu de la population de la Communauté de Communes Arize Lèze (10 908 habitants), le président peut prétendre à une indemnité mensuelle maximale égale à 48.75 % de l'indice brut terminal 1027 et les vice-présidents peuvent prétendre à une indemnité mensuelle maximale égale à 20.63 % maxi de l'indice brut terminal 1027.

En ce qui le concerne, Monsieur le Président souhaite ne se voir attribuer qu'une partie de l'indemnité à laquelle il peut prétendre soit 35.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Il propose d'attribuer aux douze vice-présidents concernés ayant reçu délégation de fonctions une indemnité maximale correspondant à 9.96 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arize Lèze, une indemnité de fonction mensuelle égale à 35.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} août 2022.
- d'attribuer aux douze vice-présidents ayant reçu délégation de fonctions, une indemnité de fonction mensuelle égale à 9.96 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} août 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.



Annexe à la délibération N° 2022-67

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités
(art.78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 – article L2123-20-1 du CGCT)

Population : 10 908 habitants (article L 5211-12 & 14 du CGCT)

Montant de l'enveloppe globale annuelle (maximum autorisé) soit 23 549,34 €
(indemnité maximale du Président) + 119 587,20 € (total des indemnités maximales des
12 vice-président ayant délégations) = 143 136,54 €

Fonctions	Noms, prénoms	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Total en %
PRESIDENT	COURNEIL Jean-Claude	35,35 %	35,35 %
1 ^{er} VICE PRESIDENT	BERDOU Raymond	9,96 %	9,96 %
2 ^{ème} VICE PRESIDENT	MILHORAT Laurent	9,96 %	9,96 %
3 ^{ème} VICE PRESIDENT	DESCUNS Lyliane	9,96 %	9,96 %
4 ^{ème} VICE PRESIDENT	VANDERSTRAETEN François	9,96 %	9,96 %
5 ^{ème} VICE PRESIDENT	BUFFA Roger	9,96 %	9,96 %
6 ^{ème} VICE PRESIDENT	BOY Francis	9,96 %	9,96 %
7 ^{ème} VICE PRESIDENT	COMMENGE Jean-Claude	9,96 %	9,96 %
8 ^{ème} VICE PRESIDENT	JALOUX Philippe	9,96 %	9,96 %
9 ^{ème} VICE PRESIDENT	COURET Jean-Luc	9,96 %	9,96 %
10 ^{ème} VICE PRESIDENT	LASSALLE Yvon	9,96 %	9,96 %
11 ^{ème} VICE PRESIDENT	ANTOLINI Dominique	9,96 %	9,96 %
12 ^{ème} VICE PRESIDENT	LECLERC Jean	9,96 %	9,96 %

Fait à LE FOSSAT, le 1^{er} août 2022

Le Président,
Jean-Claude COURNEIL



REÇU

- 2 AOUT 2022

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS